



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 23
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 28
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 mars 2024

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Thierry BLIN, Emilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Jean-Luc BERNARD, Jany POULIN, Léa DUMAS, Benoît COQUAND, Denis CHARRON, Dimitri HERVELET et Éric PERENNES.

Absents excusés :

Philippe MAUGUIN, ayant donné pouvoir à Michel PIRES,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Yann GRISON, ayant donné pouvoir à Maël DIONG,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Thierry GOMES, ayant donné pouvoir à Denis CHARRON.

Absents :

Guillem LEROUX.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h25

Secrétaire : Maël DIONG

RESSOURCES HUMAINES

DL.24.024 – Suppression de postes au 1er avril 2024 : École municipale de musique

Christian DUMAS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
Vu le tableau des effectifs existant,
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 12 mars 2024,

Monsieur Le Maire expose que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Dans le même ordre d'idées, il revient au conseil municipal de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

Lors de la procédure de recrutement du responsable de l'école municipale de musique, afin d'avoir le plus de candidats possibles, le poste avait été créé sur plusieurs grades de la filière administrative et culturelle.

Ce recrutement est finalisé et il convient, afin de répondre aux besoins de l'école municipale de musique de supprimer les postes qui n'ont plus lieu d'être. Ainsi, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de supprimer les postes suivants à compter du 1^{er} avril 2024 :

Filière	Cadre emploi	Catégorie	Grade	Quotité du poste %	Poste / missions
Administrative	Attaché	A	Attaché	100%	Responsable de service
Administrative	Rédacteur	B	Rédacteur	100%	Responsable de service
Culturelle	Professeur d'enseignement artistique	A	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	100%	Responsable de service
Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	100%	Responsable de service

Après avis du Comité Social Territorial du 12 mars 2024 et présentation à la Commission Générale du 18 mars 2024, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- de supprimer les postes ci-dessus énoncés à compter du 1^{er} avril 2024 et de modifier le tableau des postes à la même date,
- de charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 1^{er} avril 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 27 mars 2024

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le :

Notification le :

28 MARS 2024
28 MARS 2024

28 MARS 2024



Le Maire

Christian DUMAS

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : Le Tumelin Sylvie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_24_024
Objet :	Suppression de postes au 1er avril 2024 : Ecole municipale de musique
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-27 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1.1 - Création de poste et suppression
Identifiant unique :	045-214501694-20240327-DL_24_024-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20240327-DL_24_024-DE-1-1_0.xml	text/xml	934 o
Document principal (Délibération) Nom original : DL.24.024 – RH - Suppression de postes au 1er avril 2024 - Ecole municipale de musique.pdf Nom métier : 99_DE-045-214501694-20240327-DL_24_024-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	337.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 mars 2024 à 15h12min43s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 mars 2024 à 15h13min07s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 mars 2024 à 15h13min11s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 mars 2024 à 15h27min36s	Reçu par le MI le 2024-03-28